



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthaz - no 22 - Décembre 2011

Editorial

Restons positifs

Yves Jauner



Chers Cancanières, chers Cancaniers,

C'est à mon tour de pouvoir m'exprimer sur cette première page du cancanier.

Je souhaite en profiter pour vous faire part de choses positives, car dans l'ensemble, même sans chercher trop loin, tout ne va pas si mal.

Oui, l'année 2011 a été marquée par des crises mondiales importantes, les médias nous en ont assez parlé. Les répercussions de ces événements nous ont touché inévitablement, avec plus ou moins d'intensité, s'ajoutant encore à notre lot de soucis quotidiens. Pas facile à gérer tout ça !

Mais n'oublions pas pour autant tout ce qui va bien. Toutes ces petites choses de la vie qui nous apportent le sourire, de l'énergie et de la joie de vivre. Ces petits détails peut-être qui ne seront jamais à la UNE des journaux, mais qui sont tant de bonheur.

Concours photo

Gagnante :



Pour cette édition, c'est Madame Sandra Schütz qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-

Voici une photo des hauts de Penthaz prise depuis notre balcon (Derrière les Records), le 1er janvier 2009. Bravo pour votre travail; c'est toujours un plaisir de découvrir Le Cancanier dans sa boîte aux lettres...

Merci aux autres participants. Nous gardons un enregistrement de leur photo pour une éventuelle publication future ou un nouveau tirage au sort.



Communications de la Municipalité

- Selon dicastères

Pages 2 et 3

Au Conseil communal

- Conseil communal du 5 décembre 2011

Pages 4 et 5

La vie des Cancaniers

- Giratoire de la gare
- Police des constructions
- Pharmacies de garde
- Local des jeunes
- Il paraît que...
- Forest training à Penthaz
- Votre paroisse
- Courrier des lecteurs
- Erratum
- **Memento (page 11)**
- Article « Santé »

Pages 6 à 11

Album photos

- Photos de M. Mayor
- Perdants du concours, sélection
- Collection Mme Chollet

Page 12

Editeur responsable

La Municipalité de Penthaz

Conception et réalisation

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely,
Yves Hängärtner,
Sylvette Grandchamp et
Joël Cavat

Correctrice

Mme C. Bourgeois

Impression

Imprimerie Favre et Pittet

Adresse :

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthaz
lecancanier@penthaz.ch

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Cette fin d'année a été plutôt perturbée, et plus particulièrement en ce qui concerne la présentation du budget et du plafond d'endettement. Notre boursier a été très troublé par le déficit du budget, ceci d'autant plus que c'est le dernier de sa carrière. Il a cherché et recherché l'erreur qui aurait pu expliquer ces chiffres. Nous n'avons pas réalisé l'ampleur du retard ainsi accumulé et la Municipalité tient à s'en excuser et plus particulièrement auprès de la commission des finances. Pour les mêmes raisons, vous ne pourrez pas prendre connaissance du préavis du plafond d'endettement. En effet, nous avons été contraints de demander un délai supplémentaire à la Préfecture. Délai qui nous a été accordé jusqu'à fin janvier 2012.

Municipalité : Mme Isabelle Gay-Crosier est absente jusqu'au 5 janvier 2012. En cas de nécessité, s'adresser à son remplaçant : M. Pierre-André Ischi.

Personnel : Suite au départ à la retraite de M. Bonny, qu'il n'est plus besoin de présenter, la Municipalité a reçu 9 excellentes candidatures. Celles-ci seront traitées ce mois, avec M. Gaillard de PWC. Je rappelle que M. Gaillard, spécialisé en RH, suit notre commune depuis bientôt 3 ans.

D'autre part, conformément à la demande de la Commission de gestion, tout le personnel communal a été reçu pour les entretiens de fin d'année.

Patinoire : Comme vous le savez, elle a ouvert ses portes samedi. La Municipalité recherche toujours des bénévoles pour assurer la location des patins et pour tenir la buvette les samedis et dimanches. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter l'administration.

Piscine : La Municipalité et la Police du Commerce ont autorisé, à titre d'essai, M. Barmada à ouvrir le restaurant de novembre à mars. Afin d'isoler les locaux, il a construit une véranda qui a fait l'objet d'un affichage public. Toutefois, vu l'ampleur des travaux, celle-ci sera mise à l'enquête en même temps que l'installation solaire. Concernant la réfection de la plage de la piscine, conformément au préavis 84-2011 qui vous a été présenté en juin dernier, la Municipalité a dû recourir aux services d'un ingénieur. En effet, les devis n'ont pas permis de déterminer l'origine du mal. Dès que nous serons en possession du rapport de l'ingénieur, nous vous donnerons des nouvelles.

Partenariat : Nous l'avons déjà évoqué : La Municipalité recherche des partenaires – pour ne pas dire sponsors – pour la piscine ; la réhabilitation de la décharge du Bas-des-Monts et la patinoire. Des dossiers ont été établis et nous avons déjà rencontré des responsables d'entreprises. Nous ne manquerons pas de vous donner des

nouvelles dès que les choses se concrétiseront.

SDIS Région Venoge : J'ai le plaisir de vous annoncer que M. Thierry Burnat a été nommé Commandant de cette nouvelle organisation qui regroupe 27 communes.

L'objectif du CODIR est de mettre en place la partie administrative d'ici au 30 juin prochain ; quant à l'organisationnel le délai est fixé au 1er janvier 2013.

D'autre part, il y a eu toute une polémique autour de la taxe non pompier. Voici ce qu'il en est :

Les communes qui ont déjà une taxe non pompier peuvent l'appliquer jusqu'à ce que le SDIS Région Venoge aura établi un règlement. Ce dernier devra être accepté par l'assemblée intercommunale et enfin par le service cantonal ad hoc. Dès lors, les taxes ne pourront plus être perçues.

Le comité de direction du SDIS Région Venoge souhaite donc que ce règlement entre en vigueur au 1er juillet 2012 et s'active dans ce sens.

Nom de la Gare : C'est le 12 décembre que la commune de Cossonay présentera son préavis au Conseil communal dont les conclusions sont les suivantes :

« Il accepte que le nom de la gare de Cossonay soit modifié afin de prendre en compte la territorialité de la gare et les revendications recevables de la Municipalité de Penthelaz.

Il décide de soutenir la dénomination « Cossonay – Penthelaz » et d'exclure toute autre solution dans laquelle le nom de Cossonay serait absent. »

Rassurez-vous, en ce qui me concerne, et je m'engage que moi avec ces propos, je pense qu'il faut maintenant cesser ces hostilités et accepter le fait que cette gare dessert une région. Nous devrions admettre l'appellation « Penthelaz-Cossonay », assortie de conditions, à savoir le partage des frais et notamment ceux qui sont fixés dans la Convention avec les CFF.

En effet, je crains – qu'à force d'être braqués et barricadés dans notre entêtement – que la décision finale, qui incombera au service de la mobilité et de l'OFT, nous prive de tout, y compris ne pas voir du tout figurer « Penthelaz » dans le nom de la gare.

D'autre part, et sans vouloir minimiser l'importance que ce sujet puisse avoir à vos yeux, je pense que nous avons, actuellement, des préoccupations bien plus importantes à traiter.

Réponses aux questions posées lors du Conseil du 3 octobre :

Demande de M. Wälti, concernant la couverture de la patinoire : La Municipalité a contacté deux entreprises. Les devis se situent entre CHF 24'000.00 et CHF 25'000.00. Les montants évoqués, répondent pour cette année en tout cas, à la question.

Demande de M. Wälti concernant le changement de revêtement des places de jeux : La Municipalité a demandé à l'entreprise qui avait été mandatée de chiffrer un revêtement différent du gravier ; celui-ci s'élève à CHF 40'000.00 et figure au budget 2012.

Conclusions : Je ne voudrais pas terminer ces communications sans un brin d'optimisme. Il faut aussi regarder tout ce qui a été entrepris ces dernières années pour notre population. Je pense

La Municipalité et le personnel communal vous adressent leurs meilleurs vœux et vous souhaitent une Belle et Heureuse Année 2012.

à l'ouverture de la Chenoille, aux nombreux aménagements de la piscine, l'ouverture de la patinoire, le Columbarium, le giratoire pour rénumérer que les plus visibles. D'autres investissements sont envisagés tels que la réfection de la place de sport derrière le Verger, le projet de réhabilitation de la décharge des Bas-des-Monts, etc. Mais il y a une réalité que la Municipalité ne doit pas perdre de vue : celle d'accorder des priorités et de parer au plus pressé.

La date du prochain Conseil est fixée au 23 janvier. Nous serons en mesure de vous présenter le plafond d'endettement.

Au nom de la Municipalité, je vous remercie de votre collaboration, de votre engagement et vous souhaite, ainsi qu'à vos familles de belles fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour 2012. ♦

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Yves Jauner, vice-syndic

Naturalisation : Deux demandes de naturalisation ont été déposées en 2011. Cinq naturalisations ont été obtenues en 2011.

ASiCoPe : Nous rencontrons à nouveau des problèmes d'incivilité dans les bus. SVP ne laissez pas vos enfants aller à l'école avec des armes fictives.

Protection Civile : Un exercice de protection civile, en collaboration avec les pompiers, a été réalisé en octobre dernier. Cet exercice a montré qu'une collaboration entre les 2 entités est nécessaire pour être efficient.

AJERCO (accueil de jour des enfants région Cossonay) : Tout va bien, le budget 2012 a été accepté avec l'intégration de la future garderie à Pampigny. La nouvelle garderie ouvrira ses portes en janvier 2012. Le coût par habitant est de Fr. 75.-- pour 2012. J'ai été nommé vice-président du comité directeur de l'AJERCO.

Le Cancanier : Nous avons complété la commission municipale « Le Cancanier ». Les nouveaux membres ont été nommés en séance de municipalité du 28 novembre 2011. La commission se compose de : Mmes Katherin Laffely et Sylvette Grandchamp (Pour le résumé du conseil), MM Joël Cavat (Président) et Yves Hangartner. Au nom de la Municipalité, je remercie ces personnes pour leur engagement.

Sport : Suite au contrôle de l'ampérage, il s'avère que nous n'avons pas assez de puissance pour mettre deux projecteurs par mât pour le terrain « A ». Un préavis complémentaire devra être présenté pour le prochain conseil. La commission qui a travaillé sur le préavis n°6 relatif à l'éclairage des terrains sera convoquée prochainement.

Je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. ♦

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme

Yvan Rochat, municipal

Funiculaire : En raison de travaux de rénovation, le funiculaire sera mis hors service aux environs du 10 décembre 2011, mais au plus tard le 31 décembre 2011. La planification des travaux prévoit le début de ceux-ci à la fin de l'été 2012. Sa remise en service est prévue dans le courant du printemps 2013. Durant cette période, la prestation de transport sera assurée par un service routier de substitution.

Lignes de bus CarPostal : Dès le 11.12.2011, nouveaux horaires, mais aussi nouvelles lignes : Gare de Penthaz – Echallens : 1 bus toutes les heures de 06h00 à 19h00, sauf à 10h.00 et 14h00. Consulter l'horaire. Gare de Penthaz – Lussery-Villars : 2 bus le matin et 2 bus le soir avec arrêt à Penthaz village.

P.G.A. (Plan général d'affectation) (ancien plan des zones) : Après un 1er examen au canton, celui-ci nous a prié de revoir notre copie. Suite à cela, la Municipalité a pris rendez-vous avec le canton pour obtenir des explications concernant le refus du PGA. Nouveau travail de la Muni et du bureau Plarel.

Décembre 2011. Retour de la nouvelle mouture sur la table de la Municipalité. Ensuite convocation de la Commission d'urbanisme et nouvel envoi au canton pour le 2ème examen. Dès que le canton aura donné son accord, mise à l'enquête et information publique.

Coupe de bois, martelage sur le Devin : 40 épicéas pour un volume sur pied de 61.7 m3, ce qui nous donnera env. 45 m3 de bois de sciage et 15 m3 pour la cellulose. 76 feuillus pour un volume sur pied de 97.6 m3, ce qui nous donnera env. 15 m3 de bois de sciage et 85 m3 pour le bois de feu (convertis, cela représente env. 140 stères).

Année de la forêt : M. Harry Kleiner, garde-forestier, a été invité par la direction des écoles pour informer les maîtres sur la gestion et l'entretien (rôle) de la forêt. Cette démarche a débouché sur des visites de classes en forêt.

De plus, pour marquer l'année de la forêt, les écoles procéderont à la plantation de 1 à 2 arbres (1 prunier – 1 châtaignier).

Réorganisation des arrondissements et des triages forestiers : 6 communes du Groupement du Sépey-Mormont qui sont désormais rattachées au district du Gros-de-Vaud (Bettens, Bournens, Bousens, Daillens, Lussery-Villars et Penthaz) seront détachées du 16ème arrondissement, probablement le 1er janvier 2012, lorsque le nouvel arrondissement prévu dans la Région Centre, entre Lausanne et Echallens, entrera en vigueur.

Pour un nombre d'années encore inconnu, ces communes continueront d'être gérées par M. Harry Kleiner, mais en collaboration avec le nouvel inspecteur qui a maintenant été désigné pour la Région Forestière Centre : M. Gil Loetscher.

Le groupement du Sépey-Mormont sera donc à cheval sur deux arrondissements et deux régions. Les deux inspecteurs des forêts Daniel Gétaz et Gil Loetscher participeront aux assemblées générales. ♦



En bref

46 conseillers sont présents

Adoption du PV de la séance du 3.10.2011 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- 2 préavis
- 1 information de la Commission pour la réhabilitation de la décharge du Bas-des-Monts.
- Motion pour un cadre à l'affichage politique et une meilleure image de notre localité.
- Nomination, dissolution de Commissions
- Propositions individuelles

Décoration centrale du giratoire

28 oui

Budget 2012

39 oui

Motion affichage

refusée 27 non

Conseil communal du 5 décembre 2011

Sylvette Grandchamp

Le Conseil Communal s'est réuni le 5 décembre à la Maison de Ville pour sa dernière séance de l'année avec à l'ordre du jour 2 préavis, une information de la Municipalité et une motion.

Préavis 7-2011 Décoration centrale du giratoire de la Gare

Le giratoire de la gare a été inauguré le 1er septembre 2010. La Municipalité a décidé d'y créer une décoration centrale pour soigner l'accueil dans notre village lorsque l'on vient du Jura. Provimi Kliba a fait don à la Municipalité de deux anciennes meules, point de départ de la conception de l'œuvre qui est composée d'un élément central, un totem de 4 mètres de hauteur et 50 centimètres de large avec un éclairage à l'intérieur du tube. De chaque côté du totem seront installées les meules de 300 et 500 kg sur un cube en inox.

Le giratoire se trouvant sur une route d'approvisionnement de type III, tous les éléments, sur et en bordure de route, seront aménagés de sorte que les transports exceptionnels aient la possibilité de circuler sur cet axe. L'œuvre doit donc pouvoir être démontée en tout temps. Deux projets avaient été proposés par photomontages au Conseil Communal du 20.6.2011 pour avis. C'est clairement le projet de M. Manuel Pascual qui a été choisi. L'offre de ce dernier s'élève à CHF 42'600.-, à laquelle il faut ajouter environ CHF 5'000.- pour le raccordement électrique.

Le financement proposé est un prélèvement sur fonds de réserves pour travaux d'utilité publique de CHF 50'000.- afin d'amortir cette dépense, sans recours à l'emprunt. Les nouveaux frais de fonctionnement qui se présenteront seront pour

l'essentiel les frais d'éclairage.

Le montant prévu pour le raccordement électrique a suscité quelques questions de la part du Conseil, la somme paraissant élevée. Réponse a été donnée qu'il s'agit d'une estimation certainement évaluée vers le haut. D'autres idées ont été évoquées comme de placer l'œuvre à un endroit différent sur le site à la fin des travaux du bâtiment multifonctionnel. La commission a proposé qu'un enduit anti-tags soit appliqué sur l'œuvre afin de la protéger.

La Municipalité a pris note de ces diverses remarques et le projet, bien qu'il n'ait pas fait l'unanimité, a été accepté par 28 oui.

Préavis 08-2011 Budget 2012

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil le budget communal 2012. Le résultat estimé du budget se résume par un excédent total de charges de CHF 1'562'100.- ramené à la somme de CHF 612'100.- après prélèvement de CHF 950'000.- sur fonds de réserves.

Comme commentaire général, on peut donner les renseignements suivants entre le budget 2011 et 2012.

Diverses augmentations découlant des nouvelles directives cantonales et autres modifications de législation représentent un montant total de CHF 541'000.- sur lequel nous n'avons aucune possibilité d'intervention.

Dans ce montant sont compris le changement en notre défaveur de la bascule d'impôt dû à l'augmentation de la population et la décision cantonale en 2010 de baisser de 6 points l'impôt communal, ce qui donne un total de manque à gagner pour 2012 d'environ CHF 210'000.-

En y ajoutant encore un manque à gagner de CHF 118'000.-, résultat d'une diminution de

ristournes cantonales pour CHF 88'000.- et d'une diminution de la part des recettes cantonales pour CHF 30'000.-, le total des charges pour lesquelles la commune ne peut en aucun cas déroger est de CHF 869'000.-.

Les difficultés conjoncturelles affectent un certain nombre de PMI et PME présentes dans notre commune. Il en résulte pour 2012, une diminution considérable des entrées d'impôts pour les personnes physiques et morales pouvant se situer entre CHF 250'000.- et CHF 300'000.-. Dans ce budget un montant de CHF 328'100.- regroupe une multitude de petites et moyennes prévisions de dépenses qui, mises ensemble, représentent quasi le 1/5 de ce déficit. Il est souhaitable de conserver ces postes afin de ne pas diminuer les prestations et services offerts à la population. Citons par exemple : l'achat des abonnements CFF, le matériel pour la patinoire, un appareil de type « Trimble Geo Explorer » pour des relevés de canalisations et autres éléments à cartographier sur le territoire communal, etc.

Les charges de l'administration communale ne relèvent aucune augmentation mis à part l'engagement de Monsieur Vallat et la mise en vigueur de la nouvelle échelle de rémunérations des autorités communales votée récemment.

Les investissements engagés pour 2012 augmenteront de CHF 602'575.-.

En ce qui concerne les investissements projetés inscrits au budget 2012 selon leur degré de priorité, ceux-ci vont occasionner une augmentation de CHF 4'390'000.- en dépenses brutes, sans tenir compte pour le moment des éventuelles subventions et prélèvements aux

Jubilaires

Yves Jauner, Municipal

50 ans de mariage

Mme et M. Diserens
Josiane et Charles le 4
novembre 2011

fonds de réserves y relatifs. A raison de CHF 900'300.- d'amortissements comptables par année, il nous faudra encore 14,1 ans (14,6 en 2011) pour amortir la totalité des investissements engagés à ce jour.

En contrepartie, les CHF 873'200.- d'amortissements financiers annuels permettront de résorber la totalité de la dette consolidée en 11,6 ans (12,6 en 2011). Cette dette, augmentée des crédits en cours, représentera à fin 2012, un capital à rembourser de CHF 3'705.- (4'077.- en 2011) par habitant dont le taux d'intérêt moyen est de 2,15 % (2,53 % en 2011).

La marge d'autofinancement dégagée par ce budget est nulle, donc pour tout nouvel investissement, il va falloir avoir recours à l'emprunt, diminué des éventuels prélèvements sur les fonds de réserves que nous avons à disposition.

Une grande partie du déficit budgété provient du Canton qui paradoxalement connaît une santé financière hors normes. Il n'est pas du rôle d'une commune de réagir rapidement à des variations conjoncturelles mais plutôt d'assurer une certaine continuité de sa politique de gestion et d'investissements. Nous défendons une attitude bienveillante sans toutefois tomber dans un laxisme irresponsable et proposons de considérer 2012 comme une année d'observation qui permettra de définir si notre Commune doit réduire sa voilure de prestations afin de réduire les charges ou si l'environnement économique lui permet de garder le niveau actuel de services tant appréciés de notre population.

Au terme de la lecture du rapport de la commission des finances, la Municipalité a apporté des réponses aux questions posées lors de la séance de

préparation des groupes.

Un Conseiller a fait part de son étonnement et de sa déception sur le manque d'anticipation de ces résultats et du manque de vision globale des comptes. Il déplore de ne pas avoir un résultat provisoire des comptes 2011 et que le plafond d'endettement pour 2012 n'ait pas été soumis avec le budget.

La parole n'étant plus demandée, le préavis a été accepté par 39 oui.

Information sur la réhabilitation de la décharge du Bas-des-Monts

La commission s'est réunie pour une information donnée par la Municipalité pour la réhabilitation de la décharge du Bas-des-Monts fermée depuis un certain nombre d'années mais encore utilisée par des gens sans le moindre état d'âme, qui venaient y déposer des déchets. L'idée est donc venue de vouloir réhabiliter l'endroit en faisant construire sur ce lieu un petit refuge.

Cependant, des intentions à la réalisation, il s'est très vite avéré qu'il n'y avait pas qu'un pas. Le site se situe en zone agricole alors qu'un refuge doit obligatoirement être en zone forêt. Il sera donc nécessaire de changer l'affectation de la zone. En outre, comme il s'agit d'une ancienne décharge, le canton a demandé qu'une analyse du terrain soit faite pour en connaître le degré de pollution. Mandat a été donné à la société Impact-Concept pour effectuer les travaux. On vous fait grâce des noms des produits découverts dans les eaux souterraines lors des premières analyses, toujours est-il que leur teneur dépassait les normes autorisées. La société Impact-Concept a procédé à de nouveaux sondages, dont l'analyse est actuellement en cours et dont les résultats seront

connus vers la mi-décembre, pour savoir si le site a besoin d'être totalement assaini.

Ceci a évidemment un coût. Pour l'heure, la Municipalité a dépensé 20'925 francs. Mais, même s'il faut aller jusqu'à l'assainissement total, il n'y a pas lieu d'être inquiet car le 80% de la facture devrait être pris en charge par les subsides du canton et de la confédération.

Un mot encore sur le projet d'aménagement du site. La Municipalité souhaite construire un refuge pour environ 25 personnes, mais sans amenée d'eau, car l'accès aux conduites les plus proches est compliqué, ni d'électricité. La pose de panneaux solaires et un récupérateur d'eau de pluie permettraient néanmoins d'avoir un confort minimum. Il est envisagé de construire des toilettes écologiques. En outre, différents aménagements naturels verraient le jour sur le terrain.

Il s'agit d'une information donnée par la Municipalité sur laquelle le Conseil n'a pas à se positionner. Le projet n'a suscité aucune question, ni remarque de la part de l'assemblée.

Motion pour un cadre d'affichage politique et une meilleure image de notre localité

La demande de M. Freiburghaus est de porter à l'étude l'acquisition de panneaux d'affichage sous forme de supports amovibles (6 environ), en premier lieu pour l'affichage politique et électoral, dans des endroits déterminés, et sur la base d'un règlement et des modalités d'application.

Cette démarche est motivée par l'envie d'informer par un affichage respectueux, contrôlé afin d'éviter l'arrachage, les tags et les graffitis et préserver ainsi l'environnement et l'image de notre commune.

M. Piéric Freiburghaus a déposé

la motion précitée au président du Conseil Communal afin que le Conseil communal se détermine, par un vote, sur la prise en considération de cette motion et son renvoi direct à la Municipalité, afin que les installations puissent être à disposition pour les élections de mars 2012.

Dès lors, M. Traini, Président du Conseil, a informé de la procédure à suivre pour traiter un motion. La nomination d'une commission n'ayant pas été souhaitée, la motion a été votée et refusée par 27 non. Elle est donc classée sans suite.

Propositions individuelles :

Les jetons de présences du dernier conseil seront, comme à l'accoutumée, distribués à une association du village. Cette année le choix s'est porté sur le groupe des Scouts de la Venoge. Voici un petit résumé des interventions dans le point des propositions individuelles de ce conseil :

- Une demande a été faite à la Municipalité de revoir l'éclairage du ch. de l'Islettaz, ainsi que la vitesse de circulation qui pose problème à cet endroit.
- Une demande d'information concernant le carrefour du haut du village suite au démontage du premier îlot en direction de Daillens. Travaux entrepris dans le cadre de la modération de trafic qui reprendront au printemps.
- Dès le mois de janvier 2012, les préavis communaux seront à disposition sur le site de la commune dans la semaine de leur acceptation en séance de Municipalité. Les conseillers seront avertis par mail. ♦

Giratoire de la gare

La Municipalité

Les passages pour piétons ne sont pas de simples marques sur la chaussée. Ils doivent être planifiés, projetés et exécutés comme des ouvrages dont les critères d'aménagement sont les suivants :

- Une fréquentation suffisante, qui devrait être au minimum de 50 piétons aux heures pendulaires (30 s'il s'agit d'enfants). En effet, pour que le conducteur augmente son attention à l'approche de chaque passage pour piétons, il doit y avoir une probabilité réelle de rencontrer des piétons.
- Des zones d'attente infranchissables seront aménagées de part et d'autre de la chaussée et les bordures seront rabaissées.
- Depuis ces zones, la visibilité sera suffisante dans les deux directions afin que les piétons et les usagers de la route puissent bien appréhender la situation du trafic. En règle générale, à l'intérieur des localités, une distance de visibilité de 100 m doit être respectée sur des routes à orientation trafic important. Toutefois, cette condition ne pouvant pas toujours être remplie, la distance minimale de 55 m, là où la vitesse effective est de 50 km/h, doit être respectée. La visibilité dans le cas présent est limitée à 35 m. Cette distance ne permettrait pas à un véhicule de s'arrêter avant le passage si un piéton faisait usage de sa priorité sans tenir compte de la circulation.
- Un éclairage public conforme aux normes est nécessaire.

Au vu de ce qui précède, les piétons ne peuvent pas bénéficier de la priorité à cet endroit. Cela pourrait être préjudiciable à leur sécurité si d'aventure ils s'engageaient sur le passage pour piétons sans tenir compte de la circulation. Le Service des routes a étudié avec la Municipalité l'opportunité de marquer un passage du côté Est du giratoire, passage qui à ce jour a été fait. ♦

Police des constructions

La Municipalité

La Municipalité a reçu plusieurs demandes de mise en conformité pour des travaux effectués sans autorisation.

Dès lors, nous vous rappelons que tout propriétaire qui envisage d'entreprendre des travaux de transformation ou de démolition doit préalablement obtenir une demande d'autorisation auprès de la Municipalité.

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir vous conformer à la législation en vigueur. Dès 2012, la Municipalité a décidé que chaque infraction sera dénoncée auprès la Préfecture. ♦



Pharmacies de garde

Isabelle Gay-Crosier

Dès janvier 2012, les pharmacies de garde devront être atteignables 24h / 24 !

Voici la nouvelle règle vaudoise qui est mise en application. Pour ce faire, les pharmacies du canton ont été regroupées en zones au sein desquelles les pharmacies font un tournus. Elles sont atteignables 24 h/ 24, mais via le No de la centrale de garde des médecins et pharmaciens vaudois.

Que cela signifie-t-il pour vous, chers concitoyens ?

Dans notre région, une pharmacie ouvrira le dimanche de 10 h à 12 h pour vous permettre d'acheter les médicaments ou produits dont vous auriez besoin, ou venir chercher des médicaments sur une ordonnance non urgente.

En cas d'urgence il faudra appeler le même numéro que celui des médecins de garde, soit le

0848 133 133

Alors programmez plus que jamais ce No dans votre téléphone ! ♦

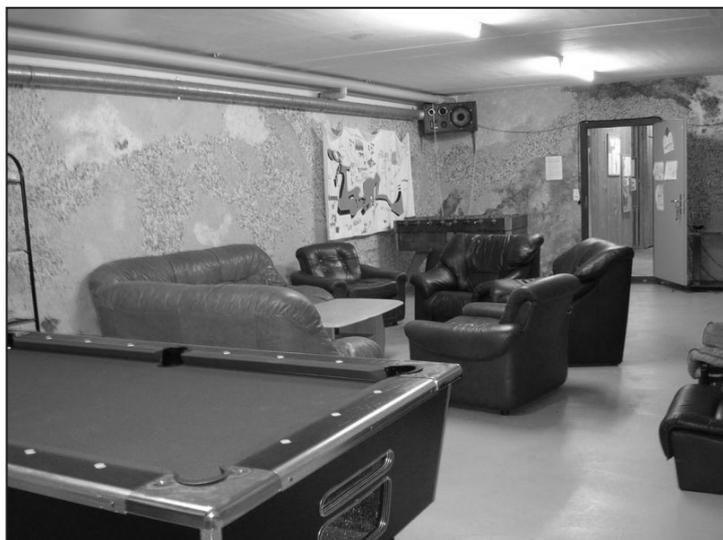
Local des jeunes

Martine Jauner

Quelques réponses aux questions reçues par rapport au «Local des jeunes»

Qu'est-ce que le «Local des jeunes» ?

Le Local des jeunes, plus communément appelé «Le Local», est un lieu de rencontre de 210 m², réparti en quatre salles, situé sous la bibliothèque, au centre communal du Verger à Penthalaz. On y trouve une salle de ping-pong, un «salon» avec un billard et un baby-foot, une salle de danse équipée et une salle de bricolage. Ces locaux sont mis disposition pour les jeunes par la Commune de Penthalaz depuis 1996.



A quel âge peut-on aller au «Local» et quels sont les horaires d'ouverture ?

«Le Local» est réservé aux jeunes de Penthalaz, Penthaz et Daillens et à leurs invités, dès l'âge de 9 ans et jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire lors des ouvertures de l'après-midi, et de 13 ans à 18 ans lors des ouvertures du soir.

«Le Local» est ouvert :

- les mercredis après-midi de 14h30 à 17h30,
- les vendredis après-midi de 15h30 à 17h30,
- les 2 premiers vendredis soir du mois de 19h30 à 21h45.

Pour les ouvertures lors des vacances scolaires, voir affichage sur la porte d'entrée.

Doit-on s'inscrire pour être utilisateur ? Faut-il payer une cotisation ?

Pour venir au «Local» il n'y a pas besoin de s'inscrire au préalable. Les jeunes y viennent au gré de leurs envies, pour y passer un moment ou y rester jusqu'à la fermeture. J'établis toutefois chaque année une liste des utilisateurs. Cette année, plus de 150 jeunes sont venus au Local, avec en moyenne une bonne vingtaine par ouverture.

Depuis le début 2011, les Communes de Penthalaz, de Penthaz et de Daillens ont repris la gestion du Local suite à la dissolution

de l'ATPT, l'association qui chapeautait le Local jusqu'alors. Les activités y sont gratuites et il n'y a pas de cotisations à payer.

Quels sont les atouts de ce lieu ?

Mis à part le côté divertissant et convivial du Local que les utilisateurs apprécient beaucoup, c'est aussi un endroit où, par des jeux de groupe ou des activités créatives, les jeunes peuvent s'exprimer



tout en apprenant à être attentifs aux autres et à leurs différences, ce qui est la valeur de base de la vie en société. De nombreuses amitiés sont nées au Local.

Les utilisateurs ont aussi des responsabilités, notamment de leur comportement et par les règles de vie des lieux à respecter.

Pour les plus jeunes, le fait de côtoyer des «plus grands» au Local, peut aussi avoir un effet rassurant, lorsqu'ils se croisent ensuite dans d'autres lieux et qu'ils se reconnaissent.

Nous sommes deux animatrices lors de chaque ouverture du «Local». Depuis le mois de septembre 2011, Mme Véronique Plancherel a repris avec enthousiasme le poste d'aide animatrice et moi-même suis la responsable des lieux depuis 2003.

Si vous avez d'autres questions concernant le Local ou si vous souhaitez venir voir les lieux, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons lors d'une prochaine ouverture ! ♦

Il paraît que...

La Municipalité

Y paraît que les comptes de la Commune sont dans le rouge...
Malheureusement, ce n'est pas un cancan mais bien une réalité.

La Municipalité aurait souhaité vous présenter quelque chose de mieux. Ce déficit dépasse tout ce que nous avons estimé ces dernières années puisqu'il s'élève, avant prélèvement sur les fonds de réserves et sur le capital, à pas moins de CHF 1'600'000.00.

Toutefois, il faut relever qu'environ CHF 720'000.00 sont des charges imposées par les contraintes de la politique financière cantonale, ainsi que les associations intercommunales, telles que l'ASICoPe (scolaire) et l'Ajercio (accueil de jour des enfants) pour ne citer que ces deux.

Imprudence de la Municipalité ? Investissements exagérés ? Dépenses excessives ? Incapacité de gestion ? Vous êtes en droit de vous interroger. Quant à la Municipalité, elle a forcément déjà passé cette étape. Des explications figurent dans le préavis du budget, dont voici un extrait :

Premièrement, la Municipalité était restée prudente en prévision des surprises cantonales, en alimentant les fonds de réserves de la péréquation, de la facture sociale et en augmentant le capital. Ces mauvaises surprises étaient envisageables, mais jamais un trou de cette importance avait été prévu.

Secondement, les communes ont une marge de manœuvre limitée par les diverses contraintes cantonales. Le canton décide, les communes passent à la caisse. Il s'agit, bien entendu, de la facture sociale, des écoles, de l'accueil de jour de la petite enfance, de la protection civile, de la défense incendie, de l'action sociale, etc., sans oublier la dernière arrivée : la Réforme policière ! Et pour couronner le tout, comme cela avait déjà été relevé, la nouvelle péréquation n'est pas favorable à notre commune.

Troisièmement, les impôts des personnes morales n'ont pas rapporté ce qui avait été estimé. La situation économique dans laquelle se trouve l'Europe, la valeur du franc suisse, la concurrence des marchés, ne sont pas étrangers à cette situation. Ce poste a donc été revu à la baisse.

Quatrièmement, les impôts des personnes physiques ont eux aussi été surévalués. Du fait de la conjoncture, les gens sont de plus en plus serrés et ont de plus en plus de difficultés à payer leurs factures quelles qu'elles soient. Preuve en est les commandements de payer : depuis le début de l'année, ce ne sont pas moins de 500 commandements de payer qui ont été notifiés par notre commune. Bien plus que le total de l'année 2010.

Cinquièmement, et au vu de ce budget, la Municipalité a regretté d'avoir, en 2010, baissé les impôts de 6 points. Bien que les comptes aient été bénéficiaires, la Municipalité aurait dû se projeter au-delà de l'année en cours, anticiper et prévoir cette situation. La seule consolation est de penser que les citoyens ont pu souffler un petit peu.

Enfin, si on analyse le budget de fonctionnement à proprement parler, et si on «oublie» tous les chiffres auxquels une commune ne peut se soustraire, il apparaît stable, et sans dépenses excessives. Même le personnel communal subit cette situation puisque les salaires ne sont pas augmentés, ni même adaptés au coût de la vie et ce, depuis la 3ème année consécutive.

La Municipalité s'est aussi penchée sur les remèdes à apporter et comment se sortir de cette zone de turbulences ; voici ce qu'il en ressort :

Tout d'abord, la Municipalité espère que cette situation aura des répercussions favorables sur la participation de la facture sociale, de la péréquation et de la Réforme policière.

Elle est également d'avis qu'il ne faut pas immobiliser les investissements indispensables au développement de notre commune ; mais, il conviendra d'accorder des priorités et parer au plus urgent (conduites d'eau, par exemple).

Pour les investissements de moyenne importance, telles que réhabilitation de la décharge du Bas-des-Monts et refuge, patinoire, piscine, la Municipalité va prendre son bâton de pèlerin et partir à la recherche de partenaires, ce qu'on appelle communément partenariat public-privé (PPP).

Enfin, et notre commune n'y échappera certainement pas, il faudra revoir à la hausse le taux d'imposition pour 2013.

Pour conclure, le premier trimestre de l'année 2012 donnera déjà de bonnes indications quant à la reprise économique et permettra peut-être de voir l'avenir avec un peu plus d'insouciance. Enfin, la Municipalité reste confiante et attend le bouclage des comptes 2011 qui lui donnera la tendance, l'évolution et la direction à prendre quant aux finances communales.

Sans compter sur cette éventuelle reprise, il ne faut – toutefois – pas dramatiser, ni minimiser, et la Municipalité se doit de rester vigilante, de mettre en œuvre ce qui est en son pouvoir pour régulariser cette situation, en stabilisant les dépenses. Il est impératif de rester optimistes.

Y paraît que la Commune n'entretient pas le « Petit Gothard ».

Et ben non, ce n'est pas à la Commune d'entretenir ce petit chemin. Toutefois, la Municipalité a écrit un courrier à la gérance devant s'en occuper. Cette dernière s'est engagée à faire le nécessaire. ♦

Forest training à Penthalaz

Martine Gatto, Florence et Bertrand Sieber pour le Forest training

Une rencontre avec Isabelle Hautier m'a permis d'apprendre qu'une activité sportive d'un nouveau genre allait débiter à Penthalaz.

Puis un tout-ménage avec les coordonnées d'une coach dynamique Natascha Widmer, laquelle je m'empresse de contacter afin de ne pas manquer la 1ère qui a eu lieu le 26 avril 2011.

Plus de 20 personnes se sont groupées chaque mardi soir autour de la fontaine de la place pour un parcours sportif d'une heure aux quatre coins de notre beau village.

Il a fallu la suivre notre chère Natascha, avec sa vitalité et son énergie à revendre : Bancs de l'école pour les pompes, rebords de fontaines pour les triceps, escaliers de l'église ou ceux menant à la route de la Vuy, descente à reculons du chemin de la piscine, murs et façades en tout genre pour faire « la chaise », et la fameuse montée en squats du Petit-Gothard dont les participants en garderont, j'en suis certaine, des restes dans les cuisses pour la saison de skis. Toute marche ou rebord est source d'inspiration pour faire travailler nos muscles et rien ne lui échappe !! Et sans oublier les bûches ou les briques en béton pour nos biceps.

Oh oui, les badauds nous ont remarqués lors de nos parcours, elle se faisait entendre notre coach ; il y avait ceux qui nous encourageaient, ceux qui se demandaient pourquoi de telles attitudes au milieu de la route, ou encore ceux qui, de leurs fenêtres n'osaient peut-être pas se joindre à nous. Quoique, après le 1er entraînement, j'ai pensé qu'ils avaient eu raison !!

Et voilà, l'été a passé, nous avons eu beaucoup de chance avec une météo favorable chaque mardi, et de ce fait nous avons poursuivi les entraînements jusqu'au 27 octobre, même que nous aurions volontiers continué, tellement on en est devenus accros!



Tellement accros que Natascha nous a conseillé de ne pas s'arrêter pendant les vacances et nous a suggéré de faire des photos originales. Lors de mon entraînement perso à Alassio, j'ai passé devant « il Muretto », là où toutes sortes de personnalités ou vedettes de passage dans cette charmante ville y laissent leurs empreintes et signatures sous forme de plaques, je n'ai pas résisté à l'envie d'y laisser un clin d'œil du FOREST TRAINING de Penthalaz.

Au nom de tous les participants, je tiens à remercier Natascha pour sa bonne humeur, son dynamisme, son entrain et sa vitalité (c'est qu'elle ne mange qu'une biscotte au p'tit déj!!!), ainsi que les autorités de la commune qui nous ont permis d'utiliser tous les trottoirs et autres murs pour cette activité qui, nous l'espérons vivement, pourra être reconduite l'année prochaine. ♦



Cultes

A l'église (10h)

- le 29 janvier, Terre Nouvelle, cène
- le 19 février (retour du groupe de catéchisme « on va photographier Dieu »)
- le 4 mars

Au Foyer (10h)

- le 8 janvier
- le 5 février, familles
- le 25 mars , brunch paroissial

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région.

Lumineuse Année

Avec les participants aux 3 célébrations en semaine, en novembre, nous vous souhaitons une année 2012 dans la lumière. Une année où nous saurons ensemble refléter la lumière de Dieu, celle qui brille pour tous, celle qui fait de nos différences une richesse, celle qui aide à traverser les mauvais moments et celle qui saura recharger nos batteries. Bonne année !

(Deux images se trouvent en dernière page)

Messes

Au temple protestant

- le 2e samedi du mois à 18h00

Courrier des lecteurs

Bonjour Mesdames & Messieurs,

En ouvrant mon Cancanier à la page 5 au chapitre jubilaires, je lis que Monsieur Raymond Guyat a fêté le 09 août ses 90 ans de mariage!!!! un record digne du "Guinness" et pas prêt d'être battu. Mais au fait quel âge peut-il bien avoir ce Monsieur??.

Salutations et à une prochaine. ♦

MOLL Michel, Penthalaz

Bonjour,

Je me permets de vous écrire un petit mot au sujet du Petit Gothard, chemin reliant le quartier de Praz-Gérémoz au quartier des Maisons-Neuves.

Ce chemin est régulièrement emprunté par les riverains, les promeneurs, les écoliers de notre village. Cependant en ce qui concerne son entretien plus personne n'est là, et il est laissé à l'abandon tant par la gérance Bernard Nicod, qui je crois en a un peu marre de réparer sans arrêt les lampes, pourtant bien utiles, mais qui sont régulièrement brisées et de nettoyer les détritrus ; berlingots vides, bouteilles, canettes et papiers divers, que par la commune qui estime que ce chemin est privé.

En ce moment le problème ce sont les feuilles mortes. Je vois souvent passer des personnes d'un certain âge et des petits enfants et je me demande si un jour l'un d'eux ne va pas se casser le col du fémur ou la tête sur les feuilles si glissantes en automne ou sur les verglas l'hiver. Qui sera responsable ? bonne question vu que tout le monde s'en moque...mais je suis sûre qu'il y aura alors de belles discussions en perspectives. Peut-être un peu tard sur qui va payer quoi, malheureusement.

Je suis allée sur Wikipédia et j'ai lu : Le col du Saint-Gothard (San Gottardo en italien, Gotthardpass en allemand) est un col alpin (2 108 m), long de 26 kilomètres, qui relie Andermatt dans le canton d'Uri à Airolo au Tessin.

Notre petit Gothard relie lui aussi le centre et le haut du village. Il fait partie du village, il est apprécié et il faudrait peu de choses pour l'entretenir. Les feuilles en effet ne tombent pas toute l'année et la neige non plus. Serait-il possible de le débayer de temps en temps. Aujourd'hui avec un beau balai je l'ai nettoyé, 1 heure environ et je ne suis pas balayeuse de métier. Cela ne semble donc pas insurmontable.

Je ne veux pas donner des leçons de civilité ou de solidarité. Mais nous approchons des fêtes de Noël alors j'ai l'espoir que mes lignes retiendront l'attention et que peut-être, durant les périodes difficiles, quelqu'un enfin prendra la responsabilité de ce petit bout de chemin.

Avec mes meilleures salutations.

Bravo pour votre journal. ♦

Diana Castelli

Erratum

Mme Isabelle Gay-Crosier présente ses excuses. C'est bien Mme Isabelle Guillemin et non Myriam Guillemin qui se dévoue depuis 10 ans au sein des patrouilleurs scolaires. C'est à elle que vont nos remerciements.

Qu'il est agréable de constater que nous avons des citoyens qui pourraient être inclus dans le livre des records. Malheureusement, ce n'est pas le cas. M. Ramond Guyaz fêtait ses 90 ans et non ses 90 ans de mariage le 9 août 2011. ♦

Article « Santé »

La dépression saisonnière

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

L'alcool et les médicaments font rarement bon ménage !

On se méfie en général de l'effet sédatif de l'alcool avec certains médicaments, mais les problèmes ne s'arrêtent pas là, car l'alcool modifie notre métabolisme et l'absorption de nombreux médicaments. Il peut aussi modifier la façon dont le médicament agit dans notre organisme et sur celle dont il est éliminé.

Voici quelques exemples :

1. Avec les antibiotiques : le métronidazole (Flagyl®, Arilin®, Dumozol®, Metrolag®), l'association triméthoprime/sulfaméthoxazole (Bactrim®, Cotrim®, Escoprim®, Nopil®), et l'isoniazide (antituberculeux) vont entraîner un effet « Antabuse » avec l'alcool, c'est-à-dire des rougeurs de la face, des malaises avec accélération du rythme cardiaque, maux de tête, nausées et vomissements.
2. Avec des médicaments cardiovasculaires, l'alcool peut :
 - augmenter les chutes de tension avec la nitroglycérine et ses dérivés,
 - diminuer l'effet de certains bêtabloquants (Indéral®)
 - modifier l'action des anticoagulants.
3. Avec des antidiabétiques oraux : l'alcool augmente le risque d'hypoglycémie, et celui d'acidose métabolique.
4. Avec des analgésiques (antidouleur) :
 - Les anti-douleurs et anti-inflammatoires (sauf le paracétamol) sont connus pour avoir une action irritante de la muqueuse du système digestif, en particulier sur celle de l'estomac, et peuvent provoquer des saignements de la muqueuse ; ce risque est augmenté si l'on consomme de l'alcool avec ces médicaments.
 - Le paracétamol (Dafalgan®, Panadol®) peut provoquer des problèmes hépatiques (foie) lors de forte consommation à long terme avec de l'alcool.
5. Avec des analgésiques et antitussifs dérivés de l'opium (morphine, méthadone, codéine) : l'alcool augmente la sédation (sommolence, donc attention à la conduite et à l'emploi de machines dangereuses) et peut provoquer une dépression respiratoire.



Image Envoyée par Mme Gay-Crosier



Image Envoyée par Mme Gay-Crosier, ©dalkro - Fotolia

Alors soyez prudents et n'hésitez pas à poser des questions à votre pharmacien ! ♦

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

Tél. 021/863.20.50

Bourse communale

Tél. 021/863.20.51

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Jeudi de 15h30 à 18h30 (horaire d'été)
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde

0848.133.133

Pharmacie de garde

Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
0848 133 133

Vétérinaire de garde

Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence

117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Agenda

31 décembre 2011

Nouvel an de la Jeunesse
de Penthalmaz

28 janvier 2012

Loto à Daillens
FC Venoge (une)

11 février 2012

Soirée spectacle, remise
du don (Autour d'Edith
Piaf)
Cool'Hisse

11 et 12 février 2012

Tournois juniors en salle
Verger
FC Venoge

18 et 19 février 2012

Loto USL
Salle du Verger

16 février 2012

Repas de soutien à
Daillens
FC Venoge

Annoncez-nous vos dates
ou dossiers de presse à
l'adresse :
lecancanier@penthalmaz.ch

Un soleil

Etienne Mayor, pasteur



Un soleil fait de tous nos visages et chacun une petite étoile fluorescente pour la nuit

Collection de la famille de Madame Monique Chollet, Penthalmaz



Ancienne maison des Dîmes (à côté de l'église)

Perdants du concours, sélection



L. Guyaz



Mme Colette Dutoit